



Traité Nedarim

Michna 8 - Chapitre 11

יא, ח המודר הניה מחתנו, והוא רוצה לתת לבתו מעות--אומר
לה, הרי המעות האלו נתונים לך מתנה, ובלבד שלא יהא
לבעליך רשות בהם, אלא מה שאת נושאת ונותנת בפיך.

Si quelqu'un a formulé l'interdit que son gendre tire aucune jouissance de lui, et pourtant il veut donner de l'argent à sa fille, il pourra ajouter : « Je te fais cadeau de cet argent, à condition que ton mari n'y ait aucun droit ; tu le réserveras pour ton propre usage seulement.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions